

GLOSSAIRE DES TERMES DU JEU À L'EXTÉRIEUR

Ce document présente la terminologie et les concepts qui ont trait au *jeu à l'extérieur*. Ce glossaire vise la constance dans l'emploi de ces termes et l'uniformisation du langage utilisé pour parler du jeu à l'extérieur partout au Canada. Il s'agit de définitions pratiques développées par les membres fondateurs de Jouons dehors Canada, le groupe de la Stratégie sur le jeu extérieur de la Fondation Lawson, le comité de direction et les membres du réseau PLaTO-Net (Play Learning and Teaching Outdoors Network), ainsi que des conseillers du pays et d'ailleurs dans le monde qui se spécialisent dans les pratiques, les politiques et la recherche basées sur le jeu.

Le processus de compilation et de définition de ces concepts comportait une analyse approfondie qui a permis de déterminer quels étaient les termes courants et les définitions qui traitent du jeu, de l'apprentissage et de l'enseignement à l'extérieur, une revue des définitions les plus courantes tirées des dictionnaires Oxford et Merriam Webster, de même que les définitions de glossaires existants recensés dans la section des documents clés.

Notre objectif est de clarifier la terminologie utilisée couramment en ce qui a trait au *jeu à l'extérieur*, donner des définitions qui font consensus, préciser le contexte et illustrer les liens entre les termes.

Les termes et ressources présentés dans ce glossaire sont classés en catégories :

JEU	2
ÉDUCATION	5
RISQUE	8
CONCEPTS LÉGAUX	12
TERMES GÉNÉRAUX	14
DOCUMENTS IMPORTANTS	16
RÉFÉRENCES	17

Comment citer ce document

Jouons dehors Canada. *Glossaire des termes du jeu à l'extérieur*. Janvier 2022. Disponible à : https://www.outdoorplaycanada.ca/fr/portfolio_page/outdoor-play-glossary-of-terms/

JEU

Engagement volontaire dans une activité qui est amusante et/ou gratifiante et généralement guidée par une motivation intrinsèque.

Le jeu peut être considéré de différentes façons et selon des contextes variés. Par exemple, il n'est pas toujours autonome ou inspiré par l'individu. Le jeu peut être amorcé spontanément et il est généralement défini comme libre, tout en incluant parfois certains jeux ou activités comportant des règles.

Parmi les adjectifs plus fréquemment utilisés pour le jeu, on trouve : choisi librement, dirigé de façon autonome, motivé intrinsèquement, spontané, et amusant¹. Le jeu présente des bienfaits uniques sur la santé physique, mentale, émotionnelle, sociale et cognitive grâce à l'activité physique, la résolution de problèmes ou de conflits, le développement d'habiletés sociales et le fait de surmonter ses peurs^{2,3}. Le nombre insuffisant de lieux attrayants qui conviennent au jeu à l'extérieur, en plus des contraintes sociales réelles et perçues ainsi que du contrôle sans cesse grandissant qu'exercent les parents sur le temps libre des enfants ont grandement contribué au fait que ceux-ci participent moins au jeu à l'extérieur par rapport aux générations précédentes⁴.

Le jeu est partie intégrante du développement sain de tout enfant et est considéré comme un droit de l'enfant, selon l'Article 31 de la Convention relative aux droits de l'enfant⁵. Les enfants et les jeunes ont besoin de temps, d'un espace approprié et de l'accessibilité pour prendre part au jeu de qualité. Notons toutefois que dans cette définition pratique, le jeu n'est pas réservé aux enfants.

DÉFINITIONS DU JEU QUI FONT CONSENSUS

Sous la rubrique du jeu, on compte plusieurs sous-catégories. Les définitions des sous-catégories du jeu qui suivent sont celles pour lesquelles le consensus a été atteint dans le cadre du Projet d'harmonisation globale de terminologie, taxonomie et ontologie de PLaTO-Net⁶.

Formes de jeu

Jeu vigoureux – Forme de jeu qui comporte de l'activité physique, peu importe son intensité.

Jeu libre – Forme de jeu qui est non structurée et autonome.

Le jeu libre est un synonyme de jeu non structuré. On ne considère pas les activités telles que les sports organisés comme étant du jeu libre⁷. Le jeu libre peut survenir dans le cadre d'un programme organisé lorsque celui-ci est choisi librement. Il est important de mentionner que souvent, le jeu devient plus structuré lorsque les personnes se font attribuer un certain temps et vivent une même expérience dans un même lieu.

Jeu en nature – Forme de jeu qui a lieu dans un environnement naturel et/ou qui

comporte une interaction avec des éléments naturels (p. ex., eau et boue, cailloux, collines, forêt, et des matériaux libres de la nature, comme des bâtons, des pommes de pin, des feuilles ou du gazon).

Les loisirs en nature sont une forme spécifique du jeu en nature.

Jeu à l'extérieur – Forme de jeu qui se déroule à l'extérieur, et où l'extérieur désigne tout espace en plein air, sauvage, naturel ou construit par les humains.

Les loisirs à l'extérieur sont une forme spécifique du jeu à l'extérieur.

Jeu risqué – Forme de jeu à sensation vive et excitante, qui comporte de l'incertitude, de l'imprévisibilité et la prise de risques à des degrés divers.

Le jeu risqué est subjectif. Il peut être classé comme suit : 1. jeu en hauteur, 2. jeu à grande vitesse, 3. jeu avec des outils/environnements dangereux, 4. jeu de bataille, 5. jeu où les enfants peuvent « disparaître »/se perdre, 6. jeu comportant des impacts, et 7. risque indirect⁸⁻¹¹.

Jeu social – Forme de jeu qui implique des interactions avec les autres.

Éléments & espaces de jeu

Matériaux libres – Accessoires de jeu naturels ou fabriqués, sans mode d'emploi spécifique, qui peuvent être utilisés seuls ou avec d'autres matériaux, et peuvent être déplacés, transportés, combinés, remaniés, alignés, démontés et remontés de plusieurs façons¹².

Espace de jeu à l'extérieur – Tout espace extérieur où les gens peuvent jouer.

Terrain de jeu – Parcelle de terrain où l'on trouve habituellement des installations et/ou de l'équipement qui servent pour le jeu à l'extérieur et les loisirs.

AUTRES DÉFINITIONS DU JEU

Les définitions qui suivent ne faisaient pas partie du Projet d'harmonisation globale de terminologie, taxonomie et ontologie de PLaTO-Net; néanmoins, elles sont le fruit d'une consultation avec les membres fondateurs de Jouons dehors Canada, le groupe de la Stratégie sur le jeu extérieur de la Fondation Lawson, et des experts à l'échelle nationale et internationale.

Formes de jeu

Loisir – Forme de jeu qui découle d’une participation librement choisie à des activités physiques, sociales, intellectuelles, créatives et spirituelles qui favorisent le bien-être individuel et collectif¹³.

Jeu structuré – Forme de jeu qui inclut les jeux où l’on trouve des règles et/ou une organisation.

Par. ex. : les activités reliées aux sports.

Jeu dans la rue – Forme de jeu qui a lieu lorsque les enfants, leurs familles et les voisins peuvent avoir accès sécuritairement aux rues et espaces publics pour jouer dans leur quartier.

On nomme aussi cette forme de jeu « jouer dehors » (playing out), c’est-à-dire que les gens peuvent s’adonner au jeu dans un espace social et physique où toute la communauté peut interagir.

Éléments & espaces de jeu

Terrain d’aventure – Terrain vague où les individus peuvent jouer et où l’on trouve souvent de l’équipement et des matériaux libres pour réaliser des projets de construction et modifier des structures déjà en place^{14,15}.

Espace de jeu – Terrain conçu pour offrir de l’espace et de l’accessibilité pour jouer.

Concepts se rapportant au jeu

Dirigé par l’enfant – Qualificatif qui met l’accent sur la composante du jeu dans laquelle l’enfant dirige et encadre comme il le souhaite.

Le rôle principal de l’enfant est de choisir son jeu.

Ensemble des connaissances sur le jeu – Les connaissances, la confiance, les compétences et les attitudes nécessaires pour soutenir le jeu et s’y investir.

Valeur pour le jeu – La valeur qu’apporte un environnement, un objet ou une activité à l’expérience du jeu vécu par un individu.

La valeur, lorsqu’elle est appliquée aux espaces de jeu, comprend la conception, le cadre et le contenu d’un lieu¹⁶. Les matériaux libres offrent une certaine valeur de jeu pour la personne qui joue. Un élément mobile qui a une grande valeur de jeu est un objet que l’on peut incorporer dans une multitude de scénarios de jeu. Par

ex. : un bâton peut devenir un avion, une pelle, un télescope, une épée, un marteau, une scie, etc. En soi, ce bâton peut devenir ce que la personne veut dans le monde de jeu qu'elle s'est créé. Les aiguilles et pommes de pin peuvent servir à créer une cuisine, un fort, ou tout endroit imaginaire choisi par la personne. Nous incluons « activité » dans cette définition afin d'inclure tout élément immatériel qui peut donner de la valeur au jeu (par ex., la créativité, l'imagination).

ÉDUCATION

Le processus de l'apprentissage et de l'enseignement.

DÉFINITIONS DE L'ÉDUCATION QUI FONT CONSENSUS

Les définitions qui suivent sont celles pour lesquelles le consensus a été atteint dans le cadre du Projet d'harmonisation globale de terminologie, taxonomie et ontologie de PLaTO-Net⁶.

Apprentissage – Le développement de connaissances, de compétences, de valeurs, de morales, de croyances et d'habitudes.

Apprentissage en plein air – Apprentissage qui a lieu à l'extérieur.

Enseignement – Le processus qui consiste à favoriser l'apprentissage.

Enseignement en plein air – Enseignement qui a lieu à l'extérieur.

Éducation en plein air – Éducation qui a lieu à l'extérieur.

Éducation en matière d'environnement – Forme d'éducation visant à développer la connaissance, la conscience et l'appréciation de l'environnement.

Écoles en forêt – Approche éducative où l'on donne un accès régulier et répété à des environnements naturels et où l'apprentissage est dirigé par le participant, en développement, et axé sur le lieu.

Les maternelles, préscolaires et programmes en forêt sont des formes spécifiques des écoles en forêt.

Éducation axée sur le territoire – Approche éducative qui reconnaît un lien profond et une relation de réciprocité entre les peuples et le territoire.

Cette notion est spécifique au contexte nord-américain et repose sur l'épistémologie autochtone, selon laquelle la terre est considérée, au-delà du sens physique, au sens spirituel, émotionnel et intellectuel. L'apprentissage axé sur le territoire est une forme spécifique de l'éducation axée sur le territoire.

Apprentissage pour un développement durable – Approche multidisciplinaire de la vie et de l'apprentissage qui permet aux apprenants, aux éducateurs, aux écoles et à leurs communautés plus étendues de bâtir une société juste sur le plan social, durable sur le plan écologique et équitable.

Éducation axée sur la nature – Forme d'enseignement et d'apprentissage qui se déroule dans un cadre naturel extérieur.

L'apprentissage axé sur la nature et le préscolaire axé sur la nature sont des formes spécifiques de l'éducation axée sur la nature.

Classe en plein air – Espace où se tiennent conjointement apprentissage et enseignement dans le contexte de l'école et qui est entièrement à l'extérieur.

À la différence de l'éducation à l'extérieur, les classes en plein air dispensent la pédagogie et le programme réguliers à l'extérieur dans le contexte de l'école.

Apprentissage axé sur le milieu – Apprentissage qui met de l'avant l'importance de créer des liens entre les apprenants et leur communauté en ancrant la pédagogie dans le contexte local des écosystèmes naturel, culturel et social.

Cet apprentissage met l'accent sur un lieu physique précis qui inclut ou non l'environnement naturel. L'éducation axée sur le milieu est une forme spécifique de l'apprentissage axé sur le milieu.

AUTRES DÉFINITIONS DE L'ÉDUCATION

Les définitions qui suivent ne faisaient pas partie du Projet d'harmonisation globale de terminologie, taxonomie et ontologie de PLaTO-Net; néanmoins, elles sont le fruit d'une consultation avec les membres fondateurs de Jouons dehors Canada, le groupe de la Stratégie sur le jeu extérieur de la Fondation Lawson, et des experts à l'échelle nationale et internationale.

Programme sur mesure – Façon de planifier le programme d'études de l'apprenant en fonction de ses centres d'intérêt et passions à un certain moment.

Les élèves progressent et apprennent mieux lorsque leurs champs d'intérêt sont pris en compte. Leur apprentissage se fait naturellement.

Apprentissage par investigation – Processus où les apprenants jouent un rôle

clé en orientant la façon dont ils apprennent et la matière vue.

C'est le cas lorsque les élèves apprennent les uns des autres, et lorsque l'enseignant apprend des élèves. L'information est étudiée, analysée par les élèves, qui en discutent aussi entre eux. Ce savoir est dynamique, construit collectivement, et se base sur de multiples sources. Le sens naturel de l'émerveillement de l'apprenant est au cœur de l'apprentissage et définit son orientation¹⁷.

RISQUE

Les défis et les incertitudes présents dans l'environnement qu'une personne peut reconnaître et apprendre à gérer en choisissant de s'y confronter et de tester ses limites¹⁸.

L'on remarque une accentuation des efforts déployés pour garder les enfants en sécurité et éliminer toute conséquence négative du risque, qui a donné naissance à ce que l'on peut qualifier de société qui a peur du risque.

Souhaitant renverser cette tendance, l'Énoncé de position sur le jeu actif à l'extérieur de 2015 mentionne que ***l'accès au jeu actif à l'extérieur et dans la nature, avec les risques que cela comporte, est essentiel au développement sain de l'enfant, et les occasions de jouer de façon autonome dehors devraient être augmentées dans tous les environnements.***

Dans le Canadian Oxford Dictionary, le terme « risque » est défini comme suit : « possibilité de danger, de chute, de blessure ou autres conséquences négatives ». Ainsi, ce mot peut exprimer la probabilité d'un dénouement donné. Au fil du temps, le sens de cette définition est devenu de plus en plus négatif, car ce terme fait référence à la probabilité, à la possibilité ou à la vraisemblance d'un dénouement non désiré¹⁹.

Pour contourner cette définition, les spécialistes et les militants du jeu se sont concertés et ont défini les aléas comme étant les dangers dans l'environnement susceptibles de blesser gravement quelqu'un ou de mettre sa sécurité en péril, et que cette personne n'a pas la capacité de reconnaître, et les risques comme étant les défis et les incertitudes présents dans l'environnement qu'un individu peut reconnaître et apprendre à gérer¹⁸. Dans ce contexte, le risque peut être vu comme les éléments excitants et stimulants du jeu qui peuvent inclure de possibles blessures physiques et contribuer de façon positive au développement physique, émotionnel et psychologique. Le terme « risque » n'est pas un concept objectif et doit être interprété comme une variable présentant une valeur intrinsèquement subjective.

La définition qui précède est une compréhension commune, basée sur la recherche, du risque dans un contexte de jeu. Tous les environnements de jeu comportent des risques. Les objets que l'on y trouve représentent des blessures potentielles, comme la branche d'un arbre, une pierre en saillie sur un sentier, etc. Certains risques que l'on trouve dans les environnements de jeu doivent être minimisés s'ils sont susceptibles de causer un danger injustifié. Cependant, dans la plupart des cas, ils peuvent aider un individu à acquérir des compétences pour reconnaître et évaluer un défi, et ainsi prendre la décision d'agir efficacement et de manière sécuritaire. Cela développe le jugement et les compétences de gestion autonome des risques. Les risques peuvent présenter un potentiel de gratification, c'est-à-dire la maîtrise d'une technique, comme marcher sur un rondin ou faire du ski alpin, et ils constituent un aspect important du développement sain.

Concepts se rattachant au risque

Blessure – Atteinte subie par un être vivant.

« Blessure » peut référer à un mal physique, mental ou émotionnel²¹. On définit généralement les blessures selon l'intention qu'elles sous-tendent, comme les blessures involontaires (par ex., une chute, un accident de voiture) et les blessures volontaires (par ex., voie de fait)²². On compte deux grandes catégories de blessures : les blessures qui sont involontaires (incluant l'empoisonnement, les lésions cérébrales et de la moelle épinière, les blessures liées aux véhicules à moteur, les chutes, les incendies, les accidents touchant les piétons, les accidents liés à l'eau et les catastrophes naturelles) et les actes de violence (la maltraitance des enfants, la violence conjugale, les agressions sexuelles, le suicide, la violence chez les jeunes et le terrorisme)²³.

Prévention des blessures – Efforts déployés pour éviter ou pallier une blessure physique, mentale ou émotionnelle.

Atteinte – Blessure, dommage ou tort infligé à un humain, un objet ou un environnement.

Danger – Possibilité de subir une atteinte ou d'être blessé.

Aléas – Sources potentielles de blessure ou de danger.

Il est possible d'atténuer ou d'éviter les aléas. Ils forment une source de danger qui est soit évidente (par ex., marcher sur la rambarde d'un pont) ou non évidente, lorsque le risque potentiel de blessure n'est pas apparent, ou lorsque l'individu n'a pas les compétences nécessaires pour y faire face, ou encore que l'individu n'a aucun avantage à subir le danger (par ex., une rampe cassée, le courant rapide d'une rivière)²⁴.

Risques et avantages – Méthode d'évaluation des risques qui comporte une évaluation des avantages possibles de la prise de risque pour les enfants et autrui.

Les avantages sur le plan du service et des valeurs sociales sont pris en compte en même temps que les risques potentiels associés au service. Cela permet aux prestataires de services de répondre aux obligations légales, tout en privilégiant une approche équilibrée²⁰.

Sécurité – Contexte où les dangers et les situations qui pourraient causer des atteintes physiques, psychologiques ou matérielles sont contrôlés de manière à préserver la santé et le bien-être des individus et de la communauté²⁵.

Les termes « sûr » et « sécurité » sont probablement les plus fréquemment employés lorsqu'il s'agit de discuter des enfants et des risques. Par ex. : « Ce terrain de jeu, ce parc, cet arbre, ce lieu public sont-ils sûrs? » Néanmoins, soulignons que le mot « sûr » pour signifier différentes choses pour différentes personnes¹⁹.

« pratiquer un “jeu actif comportant un risque” ne signifie pas de s'exposer au danger, comme patiner sur un lac semi-gelé ou permettre à un enfant d'âge préscolaire de se rendre seul au parc. Le jeu actif comportant un risque correspond plutôt au jeu que les enfants considèrent excitant, où les blessures peuvent arriver, mais où les enfants peuvent reconnaître et évaluer les défis en fonction de leurs propres habiletés^{1,2}. Permettre ce type de jeu signifie de donner aux enfants la liberté d'apprendre à grimper, d'explorer la forêt, de se salir, de jouer à la cachette, de se promener dans le quartier, de se tenir en équilibre, de faire des culbutes et de se chamailler, surtout dehors, afin d'être physiquement actifs, de développer diverses habiletés, de même que leur confiance en eux, leur autonomie, leur résilience, leur capacité à résoudre des problèmes, ainsi que de connaître leurs propres limites ».

Énoncé de position sur le jeu actif à l'extérieur

Concepts ayant trait aux risques et avantages

Analyse risques-avantages – Processus par lequel le professionnel ou le responsable du programme examine, avec la même attention, la nécessité de protéger les autres par rapport aux risques injustifiés et celle de leur offrir des occasions de jeu enrichissantes.

Évaluation des risques – Évaluer ou décider quels risques sont considérés comme importants et comment ils doivent être traités. L'évaluation des risques fait partie de la gestion des risques²⁶.

Évaluation risques-avantages – Approche de l'évaluation des risques où les risques et les avantages sont considérés l'un par rapport à l'autre. Cela permet aux prestataires de répondre aux obligations légales, tout en privilégiant une approche équilibrée et sensée. Processus pratique et outil pour se faire une opinion sur les risques et les avantages découlant d'une activité et d'une aire de jeu²⁶.

Cela inclut les mesures de contrôle requises pour gérer les risques tout en préservant les avantages. Elle postule que les personnes qui s'occupent des enfants dans le cadre du jeu sont adéquatement formées et ont la capacité de poser des jugements.

Évaluation dynamique des risques et des avantages – Approche de la gestion dynamique des risques (voir la définition ci-après) qui met l'accent sur la nécessité de trouver un équilibre et un sens des proportions²⁶.

Cette forme d'évaluation repose sur la communication et le dialogue avec la personne, et sur l'intuition, les compétences, l'expérience et la formation des professionnels ou des prestataires²⁷.

Démarche d'évaluation risques-avantages – Observations et jugements détaillés concernant les risques et les avantages des situations de jeu qui sont effectuées par les adultes qui veillent à la garde d'enfants.

Par ex. : éducateurs, superviseurs de terrains de jeu d'écoles, travailleurs communautaires auprès des jeunes et des enfants, responsables de services de garde²⁶.

Évaluation descriptive risques-avantages – Forme descriptive (à la différence des méthodes quantitatives) d'une évaluation risques-avantages des situations de jeu qui comprend les facteurs pris en compte et les jugements formulés²⁸.

Évaluation risques-avantages d'un site – Processus documenté permettant d'évaluer les risques et les avantages d'un espace de jeu déterminé.

Peur du risque – Comportements humains ou actions posées qui visent à éviter ou réduire le risque lorsque l'individu est exposé à des environnements jusqu'alors inconnus.

Société qui a peur du risque – Environnement social où prédominent et sont valorisés l'évitement et la peur du risque.

Un tel environnement restreint le jeu, limite la liberté de mouvement et contraint l'exploration des milieux naturel, physique et social²⁹.

Gestion des risques – Processus d'évaluation et de gestion systématiques des risques au sein d'un organisme, d'un environnement ou d'un programme²⁶.

Gestion dynamique des risques – Les décisions et mesures que prennent en temps réel les professionnels durant une séance [de jeu]²⁶.

Atténuation des risques – Approche générale visant à réduire l'impact, la sévérité ou la probabilité de risques non nécessaires.

Recadrage du risque – Processus ou intervention visant à offrir aux parents, aux professionnels et aux éducateurs un cadre permettant de construire des conceptions nouvelles et complexes du risque dans le jeu libre à l'extérieur.

La redéfinition du risque tient compte de l'équilibre entre les avantages et les blessures potentielles par rapport à la prise de risques au quotidien dans le jeu³⁰.

CONCEPTS LÉGAUX

Diligence raisonnable – Degré de jugement, de précaution, de prudence, de détermination et de réaction auquel on peut raisonnablement s'attendre de la part d'une personne dans une situation donnée³¹.

Devoir de diligence – Responsabilité ou obligation légale qu'a une personne ou une organisation d'éviter toute action ou omission susceptible de causer un préjudice à autrui²⁶.
Il s'agit du premier élément qui doit être établi pour pouvoir entamer une action en négligence.

Ligne directrice – Conseil, directive ou références formulés et utilisés pour comprendre ou mettre en œuvre une politique, des règlements ou des procédures.
Il s'agit d'un énoncé ou autre indication d'une politique ou de procédures permettant de déterminer une ligne de conduite. Par définition, une ligne directrice n'est pas une obligation. Il s'agit d'une recommandation qui laisse une certaine liberté ou une marge de manœuvre quant à son interprétation, sa mise en œuvre ou son usage.

Responsabilité solidaire – Lorsque deux personnes ou plus, qui agissent indépendamment les unes des autres, ont, par leurs actes fautifs distincts, causé un préjudice spécifique à un tiers, la loi les tient conjointement et individuellement responsables de l'intégralité de ce préjudice.

Dans ce cas, deux ou plusieurs personnes fautives interviennent indépendamment et causent le même dommage à un plaignant. La loi considère chaque auteur comme la cause effective de la perte totale du plaignant et permet donc à ce dernier de demander une indemnisation complète à n'importe lequel des défendeurs jugés responsables³². La responsabilité solidaire ne fonctionne qu'une fois que le plaignant a prouvé qu'il y a eu faute. Un plaignant doit prouver les éléments essentiels du délit contre un défendeur afin de pouvoir lui réclamer des dommages et intérêts.

Jugement – Notre esprit critique, notre discernement ou notre bon sens.

Responsabilité – Le fait d'être responsable de quelque chose.

Négligence – Le manquement à l'obligation de prendre soin d'autrui comme le ferait un individu raisonnable ou prudent en pareilles circonstances, ou de poser une action, qu'un tel individu ne poserait pas.

Loi sur la responsabilité des occupants – Il s’agit de la définition de l’« occupant » comme étant une personne qui est en possession physique des locaux ou qui a la responsabilité et le contrôle de leur état, des activités qui s’y déroulent ou de l’entrée des personnes dans les locaux.

Cette Loi précise que l’occupant est tenu de veiller à ce que les personnes qui entrent dans les locaux soient en sécurité pendant qu’elles s’y trouvent, sauf si les risques sont volontairement acceptés. Dans un tel cas, l’occupant est tout de même tenu de prendre toutes précautions raisonnables pour ne pas entraîner une situation de préjudice potentiel à la personne ou à ses biens³³.

Politique – Une ligne de conduite ou de principes adoptés ou proposés par un gouvernement, un parti, une entreprise ou un individu.

Principe – Élément fondamental à la base d’un système de pensée ou de croyances.

Prudence – Précaution ou réserve en présence d’un danger ou d’un risque, capacité de se maîtriser et de se discipliner en faisant appel à la raison ou à l’habileté et au bon jugement.

Raisnable – Standard de ce qui est juste et approprié dans des circonstances habituelles et normales.

Réglementation – Principe, règle, loi ou directive formulés et maintenus par une autorité et accompagnant généralement la législation.

Norme – Quelque chose qui sert de base de comparaison à une autorité; un modèle approuvé; un niveau de qualité généralement accepté.

Délit civil – Acte illégal ou violation d’un droit (autre que dans le cadre d’un contrat) entraînant une responsabilité juridique civile.

TERMES GÉNÉRAUX

DÉFINITIONS QUI FONT CONSENSUS

Les définitions qui suivent et qui portent sur l'éducation sont celles pour lesquelles le consensus a été atteint dans le cadre du Projet d'harmonisation globale de terminologie, taxonomie et ontologie de PLaTO-Net⁶.

Milieu bâti – Environnement physique construit par l'homme (par ex., structures, aménagements, installations) dans lequel les gens vivent, apprennent, travaillent, se déplacent et jouent.

Cela comprend les schémas d'utilisation des sols, les systèmes de transport, l'infrastructure des routes, des sentiers, des trottoirs, des pistes cyclables, des parcs.

Milieu naturel – Environnement non bâti et conditions naturels où coexistent des êtres vivants et non vivants.

« Nature » est un synonyme de milieu naturel. Il s'agit de l'environnement qui n'a pas été conçu par l'homme. Lorsque les humains modifient un environnement, on le nomme alors milieu bâti ou paysage culturel.

AUTRES DÉFINITIONS

Les définitions qui suivent ne faisaient pas partie du Projet d'harmonisation globale de terminologie, taxonomie et ontologie de PLaTO-Net; néanmoins, elles sont le fruit d'une consultation avec les membres fondateurs de Jouons dehors Canada, le groupe de la Stratégie sur le jeu extérieur de la Fondation Lawson, et des experts à l'échelle nationale et internationale.

Accès – La liberté ou la possibilité d'obtenir ou d'utiliser quelque chose.

C'est le moyen, la permission, la possibilité ou le droit d'entrer, de s'approcher ou d'utiliser un lieu ou une chose.

Affordance – Ce que l'environnement suggère à un individu.

Développement de l'enfant – Le développement physique, cognitif, social et émotionnel et la maturation des êtres humains de la conception jusqu'à l'âge adulte.

Un processus influencé par l'interaction des procédés biologiques, sociaux et environnementaux .

Continuum – Série de caractéristiques qui changent progressivement et qui se situent entre deux pôles.

Continuum de la nature – Série de caractéristiques qui vont d’un espace recouvert de béton à des espaces qui ne contiennent que des éléments sauvages et naturels.

Ce concept analyse à quel point la nature est essentielle dans le développement sain et ce à quoi elle peut ressembler. Par ex., un espace en béton sans aucune nature apparente (à l’exception du ciel, de l’air, du vent, etc.), en passant par un petit carré d’espace naturel, un vaste espace vert à explorer, diverses caractéristiques naturelles, des parcs avec éléments naturels, des espèces indigènes, des éléments aquatiques, ou la nature sauvage.

Continuum du jeu à l’extérieur – Réflexion du continuum de la nature qui inclut également l’accès et les occasions de jeu à l’extérieur.

Par ex. : paysage urbain, terrain vague, structure de jeu fabriquée, structure de jeu naturelle, éléments de la nature, aire ouverte, forêt, ruisseau, étang, nature sauvage.

Activité physique – Tout mouvement corporel produit par les muscles squelettiques et qui nécessite une dépense d’énergie³⁴.

Savoir-faire physique – La motivation, la confiance, la compétence physique, le savoir et la compréhension qui permettent de valoriser et de prendre en charge son engagement envers l’activité physique de façon permanente³⁵.

Professionnel – Personne exerçant une profession, un emploi ou un rôle qualifié.

Comportement sédentaire – Tout comportement d’éveil caractérisé par une dépense énergétique $\leq 1,5$ équivalent métabolique (MET) en position assise, allongée ou couchée³⁶.

Comportements de mouvement sur 24 h – Les schémas combinés du sommeil, des comportements sédentaires et de l’activité physique durant une journée entière³⁷.

DOCUMENTS IMPORTANTS

Énoncé de position sur le jeu actif à l'extérieur

<https://www.outdoorplaycanada.ca/wp-content/uploads/2019/07/position-statement-on-active-outdoor-play-fr.pdf>

Projet d'harmonisation globale de terminologie, taxonomie et ontologie de PLaTO-Net

<https://www.outdoorplaycanada.ca/fr/plato-net/>

Connecter les Canadiens à la nature: Un investissement dans le mieux-être de notre société

https://parks-parcs.ca/wp-content/uploads/2020/09/ConnectingCanadians-French_web.pdf

Cadre stratégique pour le loisir au Canada

<https://cpca.ca/fr/cadre-strategique/quest-ce-que-cest/>

Loose Parts Play Toolkit, Inspiring Scotland

<https://www.inspiringscotland.org.uk/publication/loose-parts-play-toolkit-2019-edition/>

Managing Risk in Play Provision Implementation Guide

<http://dera.ioe.ac.uk/8625/1/00942-2008DOM-EN.pdf>

La nature et pourquoi c'est essentiel pour le cerveau des enfants: Informations pour les parents et les gardiens

<https://www.esantementale.ca/Toronto/Nature-and-Why-Its-Essential-For-Kids-Brains-Information-for-Parents-and-Caregivers/index.php?m=article&ID=52861>

Sortons jouer dans la nature – Une stratégie pour rapprocher la nouvelle génération canadienne de la nature par le jeu

<https://parks-parcs.ca/wp-content/uploads/2020/09/nature-playbook-fr-1.pdf>

Le jeu à l'extérieur au Canada : Rapport sur l'état du secteur 2021

<https://www.outdoorplaycanada.ca/fr/outdoor-play-in-canada-2021-state-of-the-sector-report/>

Des parcs pour tous : Un plan d'action pour la communauté des parcs du Canada

<https://cpca.ca/fr/politique/des-parcs-pour-tous/>

Évaluation risques-avantages : boîte à outil

<https://childnature.ca/wp-content/uploads/2020/09/2020-09-17-CANADA-RBAT-FRENCH.pdf>

Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies

<https://www.unicef-irc.org/portfolios/crc.html>

Selon l'Article 31 : Les États parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge et de participer librement à la vie culturelle et artistique. Les États parties respectent et favorisent le droit de l'enfant de participer pleinement à la vie culturelle et artistique et encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité. Le Canada a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant le 19 déc. 1991.

Le jeu libre boîte à outil, Association canadienne de santé publique

<https://www.cpha.ca/unstructured-play>

RÉFÉRENCES

1. Brock, A., Dodds, S., Jarvis, P. & Olusoga, Y. *Perspectives on play: Learning for Life. Perspectives on Play: Learning for Life* (2013). doi:10.4324/9781315834399.
2. Pellegrini, A. D. Research and policy on children's play. *Child Dev. Perspect.* **3**, (2009).
3. Goncu, A. & Abel, B. The child's conception of the world: A 20th-century classic of child psychology, Second Edition. *Infant Child Dev.* **20**, (2011).
4. Tremblay, M. S. *et al.* Position statement on active outdoor play. *Int. J. Environ. Res. Public Health* **12**, 6475–6505 (2015).
5. United Nations Committee on the Rights of the Child. General comment No. 17 on the right of the child to rest, leisure, play, recreational activities, cultural life and the arts (art. 31). https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/TBSearch.aspx?Lang=en&TretyID=5&DocTypeID=11 (2013).
6. PLaTO-Net. <https://www.outdoorplaycanada.ca/plato-net/> (2019).
7. Pellegrini, A. *The Role of Play in Human Development. The Role of Play in Human Development* (2010). doi:10.1093/acprof:oso/9780195367324.001.0001.
8. Hansen Sandseter, E. B. Categorising risky play—how can we identify risk-taking in children's play? *Eur. Early Child. Educ. Res. J.* **15**, (2007).
9. Little, H. & Wyver, S. Outdoor play: Does avoiding the risks reduce the benefits? *Aust. J. Early Child.* **33**, (2008).
10. Sandseter, E. B. H. Characteristics of risky play. *J. Adventure Educ. Outdoor Learn.* **9**, (2009).
11. Kleppe, R., Melhuish, E. & Sandseter, E. B. H. Identifying and characterizing risky play in the age one-to-three years. *Eur. Early Child. Educ. Res. J.* **25**, (2017).
12. Gibson, J. L., Cornell, M. & Gill, T. A Systematic Review of Research into the Impact of Loose Parts Play on Children's Cognitive, Social and Emotional Development. *School Mental Health* vol. 9 (2017).
13. Recreation Council. A Framework for Recreation in Canada 2015: Pathways to Wellbeing. *Ottawa Can. Recreat. Park. Assoc.* (2015).
14. Merriam-Webster. Adventure playground. [https://www.merriam-webster.com/dictionary/adventure playground](https://www.merriam-webster.com/dictionary/adventure%20playground).
15. Cambridge Dictionary. Adventure playground. <https://dictionary.cambridge.org/dictionary/english/adventure-playground>.
16. MooRe, R. *Nature Play & Learning Places. Creating and Managing Places ...* (2014).
17. Anderson, D., Comay, J. & Chiarotto, L. *Natural Curiosity: The Importance of Indigenous Perspectives in Children's Environmental Inquiry*.
18. Canadian Public Health Association. Risk, Hazard, and Play: What are Risks and Hazards? <https://www.cpha.ca/risk-hazard-and-play-what-are-risks-and-hazards>.
19. Play England. *Managing Risk in Play Provision*. <http://www.playengland.org.uk/media/172644/managing-risk-in-play-provision.pdf>.
20. Brussoni, M. *et al.* What is the relationship between risky outdoor play and health in children? A systematic review. *International Journal of Environmental Research and Public Health* (2015) doi:10.3390/ijerph120606423.
21. Oxford Learners Dictionary. Injury. https://www.oxfordlearnersdictionaries.com/definition/american_english/injury.

22. Robertson, L. S., Baker, S. P., O'Neill, B., Ginsburg, M. J. & Li, G. The Injury Fact Book. *J. Public Health Policy* **14**, (1993).
23. Hemenway, D., Aglipay, G. S., Helsing, K. L. & Raskob, G. E. Injury prevention and control research and training in accredited schools of public health: A CDC/ASPH assessment. *Public Health Rep.* **121**, (2006).
24. Brussoni, M., Olsen, L. L., Pike, I. & Sleet, D. A. Risky play and children's safety: Balancing priorities for optimal child development. *International Journal of Environmental Research and Public Health* (2012) doi:10.3390/ijerph9093134.
25. Maurice, P. *et al.* Safety and safety promotion: definitions for operational developments. *Inj. Control Saf. Promot.* **8**, (2001).
26. Gill, T., Power, M. & Brussoni, M. Risk Benefit Assessment for Outdoor Play: A Canadian Toolkit. *Child Nat. Alliance Canada* (2019).
27. *Dynamic Risk Benefit Assessment: Play Safety Forum Position Statement.* <http://www.playscotland.org/wp-content/uploads/Dynamic-Risk-Benefit-Assessment-Play-Safety-Forum-Position-.pdf> (2017).
28. Ball, D. J. & Ball-King, L. *Public safety and risk assessment: Improving decision making.* *Public Safety and Risk Assessment: Improving Decision Making* (2014). doi:10.4324/9781315870342.
29. Gill, T. No Fear: growing up in a risk averse society. in *No Fear: Growing up in a risk averse society* (2007).
30. Niehues, A. N. *et al.* Everyday uncertainties: Reframing perceptions of risk in outdoor free play. *J. Adventure Educ. Outdoor Learn.* **13**, (2013).
31. Canadian Centre for Occupational Health and Safety. OH&S Legislation in Canada - Due Diligence. <https://www.ccohs.ca/oshanswers/legisl/diligence.html>.
32. *Joint and Several Liability and Professional Defendants: Options Discussion Paper.* (1997).
33. Government of Ontario. *Occupiers' Liability Act.*
34. World Health Organization. Physical activity. http://www.who.int/topics/physical_activity/en/.
35. International Physical Literacy Association. Defining Physical Literacy. <https://www.physical-literacy.org.uk/blog/defining-physical-literacy/?v=3e8d115eb4b3>.
36. Sedentary Behaviour Research Network. What is Sedentary Behaviour? <https://www.sedentarybehaviour.org/what-is-sedentary-behaviour/>.
37. Tremblay, M. S. *et al.* Canadian 24-hour movement guidelines for children and youth: An integration of physical activity, sedentary behaviour, and sleep. *Appl. Physiol. Nutr. Metab.* (2016) doi:10.1139/apnm-2016-0151.